

Examen Périodique Universel- 14ème session

Examen de la Suisse- 29 Octobre 2012

- Les délégations du Paraguay, du Bénin et de Chypre ont applaudi d'une manière générale les efforts entrepris par la Suisse dans le domaine des droits de l'enfant.
- Depuis 2011 et pour une durée de cinq ans, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) met en œuvre **deux programmes nationaux**, le premier sur les jeunes et la violence et le second sur la protection de la jeunesse face aux médias. **Les délégations de Chypre et du Bénin** ont salué la mise en place de ces deux programmes.
- En matière de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, la Suisse a signé **la convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe**, le 16 juin 2010. C'est le premier instrument international qui déclare punissable, et de manière aussi étendue, les différentes formes d'abus sexuels commis sur des enfants. La Suisse prépare les modifications législatives nécessaires afin de pouvoir ratifier la convention. L'**Australie** s'est déclarée satisfaite de la signature de ladite convention.
- Entrée en vigueur le 1er janvier 2011, la **Loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs** (PPMin) met au centre de ses préoccupations la personne du jeune délinquant. Ses dispositions dérogent aux règles du code de procédure pénal afin de tenir compte des particularités des jeunes délinquants, notamment en matière de conciliation, de médiation et de déroulement à huis-clos de la procédure; elle prévoit une défense obligatoire dans certaines circonstances, règle les conditions et l'exécution de la détention provisoire, ainsi que l'application de la procédure par défaut. Le **Bénin** a salué l'adoption d'une telle législation.
- Le Liechtenstein et la Slovaquie ont recommandé la ratification du **troisième protocole relatif à la Convention sur les droits de l'enfant établissant une procédure de présentation des communications**.
- Le **Paraguay** a recommandé à la délégation suisse de renforcer les politiques publiques pour que les enfants étrangers ou issus de milieux défavorisés aient les mêmes chances que les autres. Le **Togo** a aussi soulevé la question de la discrimination envers les enfants étrangers et handicapés.
- La délégation du Togo et la Liechtenstein ont salué le fait qu'en Suisse, **l'éducation est gratuite** pour tous les enfants, mêmes les étrangers.